

Bye-bye LES MICROBES!



Bulletin du Comité de prévention des infections dans les services de garde et écoles du Québec

Programme québécois de brossage supervisé des dents avec un dentifrice fluoré



La carie dentaire est une affection qui peut se manifester dès l'éruption des premières dents. Toutefois, elle peut être évitée par l'adoption de saines habitudes de vie ainsi que de saines habitudes d'hygiène buccodentaire comme le brossage des dents avec un dentifrice fluoré, et ce, dès l'apparition des premières dents. Peu dispendieuse, cette mesure des plus efficaces permet à l'enfant d'acquiescer une habitude dont il pourra tirer des avantages toute sa vie.

Le brossage des dents avec un dentifrice fluoré est reconnu comme l'une des mesures préventives les plus efficaces contre la carie dentaire.

Vous offrez ou songez offrir cette activité dans votre service de garde?

N'hésitez pas à communiquer avec votre direction régionale de santé publique afin d'obtenir le soutien du dentiste-conseil ou de l'hygiéniste dentaire qui pourra assurer la formation des personnes attirées à la supervision du brossage des dents ainsi que le suivi nécessaire pour que l'activité se déroule de façon efficace et sécuritaire.

Saviez-vous qu'il existe des outils très intéressants sur le site du ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS)? En voici quelques-uns :

- un [calendrier de brossage des dents](#) pour encourager l'enfant à poursuivre l'activité à la maison et pour favoriser la participation des parents ;
- un [guide pour les parents](#) qui les informe des avantages du brossage avec un dentifrice fluoré ;
- une [affiche](#) pour soutenir le travail des personnes attirées à la supervision du brossage des dents. Cette affiche peut être accrochée dans la salle où l'activité de brossage des dents se déroule ;
- un [guide d'accompagnement](#) pour accompagner les intervenants en services de garde éducatifs à l'enfance dans le déploiement du programme.

Programme québécois de brossage supervisé des dents avec un dentifrice fluoré (suite)

Saviez-vous qu'il existe également un cadre de référence pour vous guider?

Pour en savoir plus, nous vous invitons à consulter le [Programme québécois de brossage supervisé des dents avec un dentifrice fluoré en service de garde éducatif à l'enfance et à l'école primaire](#).

Avant d'offrir l'activité de brossage de dents en service de garde, il est fortement recommandé d'envoyer une lettre d'information aux parents. Celle-ci est nécessaire pour aborder les points suivants :

- la nature de l'activité ;
- les raisons qui motivent sa tenue ;
- le moment où elle est offerte ;
- le matériel fourni par le service de garde.

Cette lettre d'information précise également que :

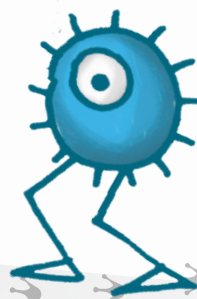
- l'activité est supervisée par le service de garde ;
- l'activité n'est pas obligatoire : le parent qui la refuse doit remplir le formulaire accompagnant la lettre. Le parent peut également annuler la participation de son enfant en tout temps ;
- le parent peut joindre le service de garde aux coordonnées indiquées, s'il a des questions.

Vous trouverez des modèles de lettres ainsi qu'une foule de renseignements utiles dans le cadre de référence [Programme québécois de brossage supervisé des dents avec un dentifrice fluoré en service de garde éducatif à l'enfance et à l'école primaire](#).



Ce cadre de référence présente les principes directeurs et décrit les principaux paramètres à respecter pour assurer la mise en place du brossage supervisé des dents avec un dentifrice fluoré de façon sécuritaire. Il précise, entre autres, le matériel requis (brosse à dents, dentifrice fluoré, etc.), les responsabilités de la personne attitrée à la supervision du brossage des dents et les mesures d'hygiène à respecter.

Il décrit également le déroulement de l'activité (moment, lieu, durée, distribution du dentifrice, technique de brossage) et offre de l'information sur l'entreposage et le rangement des brosses à dents et du dentifrice ainsi que sur l'entretien du porte-brosses à dents, du capuchon et de l'étui, le cas échéant.



Programme québécois de brossage supervisé des dents avec un dentifrice fluoré (suite)

Le saviez-vous?

- La quantité de dentifrice ne doit pas dépasser la grosseur d'un grain de riz pour les enfants de moins de 3 ans et la grosseur d'un petit pois pour les enfants de 3 à 6 ans.



Crédit photo : Ministère de la Santé et des Services sociaux.

Enfants de moins de 3 ans



Crédit photo : Ministère de la Santé et des Services sociaux.

Enfants de 3 à 6 ans

- Encourager les enfants à brosser chaque dent et leur demander de **ne pas se rincer la bouche** après le brossage, mais plutôt de **cracher le surplus** de dentifrice : les fluorures contenus dans le dentifrice continueront à protéger leurs dents.

- On recommande d'utiliser uniquement des **dentifrices fluorés**, car ils préviennent efficacement la carie.
- Une brosse à dents doit être renouvelée dès que les soies sont abîmées, soit tous les trois mois.
- Le nom de l'enfant doit être écrit sur sa brosse à dents au moyen d'un crayon à encre permanente ou de toute autre méthode qui résiste à l'eau.
- Pour en faciliter l'entretien, utiliser de préférence un porte-brosses à dents amovible et fabriqué d'un matériau non poreux.



Crédit photo : Ministère de la Santé et des Services sociaux.

- Si un enfant utilise par mégarde la brosse à dents d'un autre enfant, celle-ci doit être jetée immédiatement et une nouvelle brosse à dents doit lui être fournie. Si du sang est visible sur la brosse à dents ou dans la bouche des enfants concernés, il faut aviser les parents des deux enfants, en protégeant l'identité de chacun, et contacter un professionnel du CIUSSS/CIUSSS ou le service Info-Santé dans les plus brefs délais, car il existe un risque, même s'il est très faible, de transmission des virus de l'hépatite B et de l'hépatite C ou du VIH.

Bye-Bye LES MICROBES!



Bulletin du Comité de prévention des infections dans les services de garde et écoles du Québec

Pour toute question sur la santé, communiquez avec Info-Santé 811.

Le Comité de prévention des infections dans les services de garde et écoles du Québec relève du ministère de la Santé et des Services sociaux. Il collabore avec le ministère de la Famille pour apporter son expertise et ses conseils en vue de prévenir les infections dans les services de garde.

RÉDACTION

*Nadia Gargouri, conseillère
en santé dentaire publique,
Ministère de la Santé et des Services sociaux*

COLLABORATION

*Denise Décarie, M.D.,
CISSS des Laurentides*

*Caroline Duchesne, conseillère en soins
infirmiers et présidente du CPISEQ,
CISSS des Laurentides*

*Dominique Fortier, inf. B. Sc.,
Ministère de la Santé et des Services sociaux*

*Marie-José Raymond,
conseillère en développement
Ministère de la Famille*

PRODUCTION ET RÉVISION

LINGUISTIQUE

Ministère de la Famille

INFOGRAPHIE

Ministère de la Famille

DIFFUSION

Ministère de la Famille

*Le contenu de ce bulletin est également disponible
dans le [site Web](#) du ministère de la Famille.*

LA BOÎTE AUX LETTRES

Ministère de la Famille

600, rue Fullum
Montréal (Québec) H2K 4S7

Télécopieur : 514 864-8083

Courriel : bbmicrobes@mfa.gouv.qc.ca

Dépôt légal – 2019
Bibliothèque et Archives nationales du Québec
ISSN : 1481-4471

© Gouvernement du Québec